**Programme Brigitte Sauzay** [**https://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay**](https://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay)

**En bref**

Programme individuel d'échange scolaire : les participants français séjournent trois mois dans une famille en Allemagne et accueillent trois mois un correspondant allemand dans leur famille en France.

**Soutien financier :**Forfait pour frais de voyage. Demande de subvention en ligne <https://sauzay.ofaj.org/login> à charger minimum 1 mois avant le départ.

**Durée du programme :**6 mois dont 3 mois en Allemagne

**Âge :**Elèves de la 4e à la 1ère

**Date limite d'inscription :**1 mois avant le début du séjour

**Contact :**sauzay@ofaj.org

**Historique :**

Depuis 1989, l’Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient, en étroite coopération avec les Rectorats et les autorités scolaires allemandes, un programme d’échanges individuels de moyenne durée entre la France et l’Allemagne. Les élèves de la Quatrième à la Première ayant un minimum de deux ans d’apprentissage de l’allemand peuvent ainsi se rendre en Allemagne dans le cadre du programme « Brigitte Sauzay ».

**Informations pratiques :**

**Déroulement de l'échange**

L’échange est basé sur le principe de réciprocité. Les participants séjournent pendant trois mois consécutifs (soit 84 jours) dans le pays partenaire. Uniquement les élèves scolarisés en 4ème au moment de leur séjour en Allemagne peuvent réduire la durée du séjour à minimum 2 mois consécutifs, cela ne diminue pas pour autant la durée de réception de l’élève allemand en France.
Durant la période de l’échange, l’élève est hébergé dans la famille de l’élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier pendant au moins six semaines.
Le choix des dates de l’échange est du ressort des participants et des établissements scolaires. L’accueil de l’élève allemand par la famille française peut se faire avant ou après le séjour de l’élève français en Allemagne.

 **Comment organiser l'échange ?**

**1. Trouver un correspondant**

La recherche d’un partenaire allemand est à entreprendre directement par l’élève intéressé avec l’appui de son école et de sa famille. Trois démarches différentes peuvent être envisagées :

- Dans le cas où il existe déjà un partenariat entre deux établissements, les échanges individuels d'élèves peuvent se dérouler dans ce cadre.

- Lorsqu´il n’existe pas de partenariat entre établissements et lorsqu’il existe un programme basé sur un accord spécifique de l’académie avec son Land partenaire, les familles des élèves intéressés peuvent prendre contact avec la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) du rectorat de chaque académie. Les DAREIC pourront alors apporter leur aide à la recherche d’un partenaire. Cette démarche exige cependant le strict respect des procédures et des délais définis par chaque rectorat. Les adresses électroniques des [DAREIC](http://www.education.gouv.fr/pid33884/les-delegues-academiques-aux-relations-europeennes-et-internationales-dareic.html)sont disponibles sur la page Internet de l'éducation nationale ou sur les sites Internet des différents rectorats.

- S’il n’y pas d’appariement scolaire ni d'accord spécifique de l'académie, les élèvent peuvent consulter et déposer une petite annonce sur le site internet de l’OFAJ dans la rubrique « [petites annonces](http://www.ofaj.org/petites-annonces?tid=714) ».

**2. Faire valider l'échange par son chef d'établissement**

Le chef d'établissement et le(s) professeur(s) concerné(s) décident ensemble de la participation à l'échange. Le texte officiel concernant les dispositions pédagogiques, juridiques et administratives du programme est disponible sur le [**site de l'éducation nationale**](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=102857).
Le [**dossier d'échange**](http://www.dfjw.org/sites/default/files/austauschdossier.pdf) doit être imprimé, rempli, signé par la famille et l’établissement scolaire d’origine. Il est à envoyer à la famille d'accueil avec une photocopie pour l'établissement scolaire allemand.  Ce dossier a pour but de faciliter la communication avec les différents acteurs de l’échange. Les professeurs-tuteur et les rectorats d’académie peuvent également en demander une copie.

**3. Demande de subvention OFAJ**

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage peut être accordée par l'OFAJ, en fonction des crédits dont il dispose, et si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :
-  l'échange revêt un caractère effectif de **réciprocité**
**-**la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est : d'une durée minimale de**3 mois consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité)**; les élèves qui lors de leur séjour dans le pays partenaire sont scolarisés en 4ème (8. Klasse) peuvent réduire la durée à 2 mois s’ils le souhaitent.
-  la durée minimale selon le niveau de classe doit être respectée par les deux acteurs de l'échange même si les deux séjours ne sont pas d’une durée égale.

La [**demande de subvention**](http://sauzay.ofaj.org/login) se fait en ligne via notre plateforme. Pour des raisons de sécurité, l’utilisation de cette plateforme nécessite la création d’un compte au nom de l'élève avec une adresse valide et régulièrement consultée, cela peut être celle des parents. Pour la création de ce compte, vous devez devrez lire et accepter le règlement concernant la protection des données personnelles et les conditions générales d’utilisation.
Une fois toutes les informations remplies, vous pourrez imprimer votre demande de subvention qui devra être signée par le représentant légal de l’élève, l’élève lui-même et le chef d’établissement puis retournée à l’OFAJ avec les conditions de participation signées par la famille. Cet envoi doit se faire par la plateforme minimum 1 mois avant le départ de l'élève demandant la subvention.
Les demandes de subvention non transmises dans le délai indiqué ne pourront être prise en compte.

Une copie de la demande de subvention est à envoyer également au [service international du rectorat de l’académie](http://www.education.gouv.fr/pid33884/les-delegues-academiques-aux-relations-europeennes-et-internationales-dareic.html) dont dépend l’établissement de l’élève.

La subvention aux frais de voyage attribuée par l'OFAJ n’est versée qu’après le séjour. Les justificatifs suivants doivent être transmis par la plateforme dans un délai d'un mois après le retour de l'élève demandeur :

* Un compte rendu de son échange de deux pages minimum, en allemand et/ou en français (format PDF, 2Mo max.)
* Une attestation de scolarité de l'établissement allemand signée et tamponnée indiquant les dates de scolarisation dans l’école (format PDF, 2Mo max.)

Pour le compte rendu vous pouvez vous inspirer des éléments suivants :

- Comment j’ai connu le programme Brigitte Sauzay ?
- Pourquoi j’ai participé au programme Brigitte Sauzay ?
- Mon arrivée en Allemagne
- La vie dans la famille d’accueil et avec mon correspondant
- L’école
- Mes loisirs
- Apprentissages culturels pendant mon séjour/ différences culturelles observées
- Épanouissement personnel, progrès linguistiques
- Si je pouvais recommencer, ce que je ferais autrement
- Critiques et propositions d’amélioration du programme

Une copie du rapport et de l’attestation de scolarité est à envoyer également au [service international du rectorat de l’académie](http://www.education.gouv.fr/pid33884/les-delegues-academiques-aux-relations-europeennes-et-internationales-dareic.html) dont dépend l’établissement de l’élève.

**Contact OFAJ:**
Ulrike Papendieck
Téléphone : +49 (0)30 / 288 757-13
Courriel : papendieck@ofaj.org

**Autres contacts :**
Vous pouvez également vous renseigner auprès du [service international du rectorat de l’académie](http://www.education.gouv.fr/pid33884/les-delegues-academiques-aux-relations-europeennes-et-internationales-dareic.html) dont dépend l’établissement de l’élève.

**Liens utiles :**

* [Informations Programme Brigitte Sauzay](http://www.ofaj.org/sites/default/files/infos_sauzay_f2015_2.pdf)
* [Demande de subvention](https://sauzay.ofaj.org/login)
* [Dossier d'échange](http://www.dfjw.org/sites/default/files/austauschdossier.pdf)
* [Vacances scolaires en Allemagne](http://www.schulferien.org/)
* [Vacances scolaires en France](http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html)